

COMITÉ SYNDICAL

REUNION DU 12 JUIN 2014

Date de la convocation : 27 mai 2014

Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser

Présents:

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Monsieur Alain RENARD (Titulaire), Monsieur Hervé GAYRARD (Titulaire), Monsieur Bernard PIOT (Titulaire), Monsieur Jean Philippe LEGAL (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Xavier PARIS (Titulaire), Monsieur Gérald GOUTANIER (Titulaire), Monsieur Xavier DUMARTIN (Titulaire), Monsieur Nicolas TARBES (Titulaire), Monsieur Guillaume DÉPINAY GENIUS (Suppléant), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Patrick MEIFFREN (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Patrick BAUDIN (Titulaire), Monsieur Jean François BORDELAIS (Suppléant), Monsieur Mathieu TRUFFART (Suppléant), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Monsieur Isidro MARTIN (Titulaire), Monsieur Philippe BLAIN (Suppléant), Monsieur Alain DIDIER (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Christophe SERENA (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Alain TURBY (membre associé CUB), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental).

DÉLIBÉRATION N°20140612_015
Compte de Gestion 2013
Budget annexe « Aménagement Numérique du Territoire »

www.girondenumerique.fr

Envoyé en préfecture le 17/06/2014 Reçu en préfecture le 17/06/2014 Affiché le

DÉLIBÉRATION N°20140612_015 Compte de Gestion 2013

Budget annexe « Aménagement Numérique du Territoire »

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013 relatif au Budget annexe « Aménagement Numérique du Territoire »;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures;

Le Comité Syndical :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'année 2013,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le comptable, le Payeur Départemental de la Gironde, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames Messieurs:

de bien vouloir adopter le Compte de Gestion de l'année 2013 relatif au Budget annexe
 « Aménagement Numérique du Territoire ».

Adopté à l'unanimité, Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 12 juin 2014

Pour expédition conforme,

La Présidente de Gironde Numérique

Anne-Marie KEISER

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr